

Circulaire de Rentrée - Collège

Communication

Organigramme

Chef d'établissement	Richard FETRE
Directrice Adjointe	Mélanie DEBRUE
CPE	Thomas PARENT

Ecole directe & ProNote

Les informations pédagogiques passeront par l'appliquatif **ProNote**.

Vous pourrez y suivre les résultats scolaires, les absences, le cahier de texte ainsi que les devoirs de votre enfant. Les enfants auront leurs codes par leur professeur principal. Vous aurez accès aux emplois du temps en temps réel. Attention, les 2 codes ne donnent pas accès aux mêmes droits. Il est important de consulter son propre profil, famille ou élève.

Ecole directe restera l'application informatique de communication entre les parents et l'administration de l'établissement.



Nouveauté
rentrée 2023

Contacts

Standard	03 27 53 60 30
Absences	03 27 53 60 35
Comptabilité	03 27 53 60 34
Bourses / transport	03 27 53 62 78

📄 157 rue de l'Hôtel de ville
BP 20069
59620 AULNOYE-AYMERIES

✉ « directionj.arc@inst-jasc.fr »

Notre site Internet : « www.institutionsaintejeannedarc.fr »

Réseaux sociaux

Il n'y a pas d'information officielle sur les réseaux sociaux mais la vie de l'établissement avec des photos des voyages, interventions et actions diverses, la pastorale, ...

Suivez-nous sur Facebook et Instagram



Pastorale

L'institution sainte Jeanne d'Arc est une institution catholique. La communauté éducative qu'elle rassemble forme en quelque sorte une communauté chrétienne animée par l'Évangile.

La pastorale au sein de l'établissement correspond aux valeurs de l'Église Catholique dans le respect de la liberté d'opinion de chacun.

Les élèves de 6ème et 5ème ont une heure de pastorale obligatoire dans leur emploi du temps. Les élèves de lycée et les étudiants de BTS se voient proposer des temps d'échange lors de repas un jeudi midi par mois. Ces moments de réflexion se font autour de thèmes choisis au préalable par les jeunes.

Ces moments de partage sont animés par l'animatrice en pastorale du lycée ainsi que par des professeurs bénévoles et le prêtre référent de l'établissement.

De manière ponctuelle, les élèves sont sensibilisés au partage grâce à des actions caritatives, à la foi par des célébrations, à l'espérance à l'occasion de témoignages.

Autour de l'animatrice en pastorale, une équipe de membres du personnel de l'institution sous la direction du chef d'établissement se réunit régulièrement afin d'offrir une pastorale en adéquation avec nos jeunes et les besoins de notre temps.

Règlement et Horaires

Entrées et Sorties

Les collégiens devront présenter leur carte de self ou éventuellement leur carnet de correspondance pour pouvoir entrer ou sortir de l'établissement. Les cours ont lieu de 8h10 à 16h55.

Absences

La présence des élèves est vérifiée à chaque heure et toute absence donne lieu à un SMS. En cas d'absence de cours dans l'emploi du temps, les élèves vont en études ou au CDI. Merci de prévenir la vie scolaire avant 9h en cas d'absence. (03.27.53.60.35)

Horaire des cours

8h10-9h05	13h00-13h55
9h05-10h00	13h55-14h50
10h00-10h15 récréation	14h50-15h45
10h15-11h10	15h45-16h00 récréation
11h10-12h05	16h00-16h55
12h05-13h00	16h55-17h50 (Possibilité au CDI)

Protocole sanitaire

L'établissement respecte le protocole sanitaire en vigueur. Les élèves ne le suivant pas seront sanctionnés.

Règlement et Sanction

Le collège fait partie d'une institution aux objectifs éducatifs bien déterminés qui exigent pour être atteints le respect de certaines règles. Le règlement prévoit une échelle de sanctions positives et négatives. Le principe est d'encourager les comportements positifs (satisfecit, encouragements, félicitations) et d'obtenir un changement des attitudes négatives (travaux supplémentaires, avertissements, retenues, conseil de discipline).

Téléphones portables

L'article L. 511-5 du code de l'éducation est tout à fait explicite : « dans [...] les collèges, l'utilisation durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur, par un élève, d'un téléphone mobile est interdite. »

Téléphone portable, lecteur MP3 ou de jeux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, perte ou destruction de ceux-ci.

Tenues

Dans les buts que l'établissement poursuit, la tenue vestimentaire constitue un aspect non négligeable. Elle doit être sobre et correcte. Le survêtement est strictement réservé aux cours d'EPS. Aucune excentricité vestimentaire ne sera tolérée compte tenu de notre spécificité et pour ne pas véhiculer une image contraire à celle de l'établissement (pas de casquette, jean à trous, ... LISTE NON EXHAUSTIVE.

Casiers

Des casiers pour décharger les cartables sont installés dans le couloir du collège. Ils seront attribués en priorité aux élèves de **6ème et de 5ème** (les quelques casiers restants seront distribués en priorité aux élèves souffrant de problèmes de dos (avec certificat médical), puis aux internes, ...).

L'A.P.E.L.

L'Association des **Parents d'Elèves** de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.) est une instance de l'établissement qui en cas de besoin est à votre disposition sur rendez-vous. A cet effet, une boîte aux lettres leur est attribué au secrétariat.

L'APEL vous représente au sein de l'institution et s'implique dans la vie de l'établissement à travers plusieurs actions (Aide aux voyages, Marché de Noël, Fête du collège, ...). Vous pouvez adhérer à cette association. (**Annexe 1**)

Sorties et Voyages

Semaine du 25 au 29 septembre 2023 : intégration pour les classes de 6^{ème}. (**Annexe 2**)

Cinéma : 1 sortie par trimestre (une participation de 14 € sera demandée pour l'année).

Chaque classe bénéficiera d'un voyage pédagogique au cours de l'année 2023-2024 : infos à la rentrée !

Fournitures Scolaires

Vous trouverez ci-joint la liste des fournitures pour la rentrée, ainsi que la proposition de l'APEL pour une commande groupée. (**Annexe 3**)

Manuels Scolaires

Dans une démarche qualité visant à :

- Baisser le poids des cartables
- Amener les élèves vers le numérique

Nous avons choisi de travailler avec un Chromebook (de la 6^{ème} à la 4^{ème}) dans lequel tous les logiciels pédagogiques seront installés, ainsi que les manuels numériques. Vous trouverez en annexe le contrat à ramener le jour de la rentrée avec le règlement. (**Annexe 4**)

Pour les cahiers de Travaux Dirigés, nous regroupons les achats afin d'avoir les mêmes collections pour tous les élèves. (**Annexe 5**)

RENTREE 2023

Classes de 6ème : Vendredi 1^{er} Septembre 2023

09h30 : Rentrée des pensionnaires

10h00 : Rentrée des élèves avec les parents : Accueil par l'équipe pédagogique

10h30 : Prise en charge par les professeurs principaux et l'équipe pédagogique jusqu'à 16h55

Les parents des élèves de 6ème sont invités gracieusement, s'ils le désirent, à passer la matinée et à déjeuner au self avec leur enfant à 13h00. Départ des parents après le repas.

Au programme, distribution et initiation au chromebook, visite de l'établissement, ...

Les cours commenceront le lundi 4 septembre 2023 à 8h10 selon l'emploi du temps donné le vendredi.

Classes de 5ème – 4ème – 3^{ème} : Lundi 4 Septembre 2023

8h30 : Rentrée des pensionnaires

9h00 : Rentrée des élèves et prise en charge par les professeurs principaux jusqu'à 12h05.

Les cours commenceront le lundi 4 septembre 2023 à 13h55.



ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE
apel.jdaulnoye@gmail.com
www.apel.fr

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement.

L'association des parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'APEL, Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement (si les conditions sanitaires nous le permettent) :

- mise en place des parents correspondants,
 - représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,
 - organisation de la fête de l'école, de conférences et de débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents,
 - mais aussi participation financière aux projets pédagogiques des enseignants (voyages, atelier culturel...).
- Cette année, l'APEL a participé aux voyages de toutes les classes qui en ont fait la demande pour un montant total de 4000 euros.**

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'APEL que grâce au soutien de tous les parents. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'APEL pour un montant de 19 €.

Si vous avez plusieurs enfants dans le même établissement, vous ne paierez qu'une seule fois cette cotisation. Si vous avez plusieurs enfants dans des établissements catholiques différents, vous paierez une seule fois cette cotisation dans l'établissement de l'aîné, puis uniquement la part "établissement" (pour chaque établissement différent).

NB : Pour adhérer, vous devez obligatoirement remplir ce bulletin et payer uniquement à l'APEL. La cotisation n'est pas comprise dans le prix de la contribution famille que vous payez à l'établissement.

**Cordialement,
Les membres de l'APEL.**

BULLETIN D'ADHESION A L'APEL Jeanne d'Arc POUR L'ANNEE 2023-2024

Nom et prénom des parents :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

**Noms, prénoms et classes des enfants scolarisés dans
l'établissement Jeanne d'Arc (collège et lycée uniquement)**

1er enfant :

2ème enfant :

3ème enfant :

**Montant de la cotisation : 19 €
Part établissement : 7 €**

- Paiement par espèces
- Par chèque à l'ordre de APEL Jeanne d'Arc
- Par virement

IBAN : FR76 1670 6050 5116 5654 4400 984
(Indiquez en référence : Cotisation + Nom-Prénom
et classe de l'élève)

Je souhaite apporter mon aide à un ou
plusieurs événements dans l'année :

Oui Non

Annexe 2 : Semaine d'intégration des classes de 6^{ème}

Madame, Monsieur,

La semaine du lundi 25 au vendredi 29 septembre 2023, les élèves des classes de 6^{ème} vivront une semaine d'intégration afin de créer une cohésion entre les élèves.

Le programme de cette semaine est le suivant :

Lundi 25	8h10 – 12h05 13h55 – 16h55	<u>Par groupe, les élèves feront :</u> Les tests de positionnement de français Les tests de positionnement de mathématiques Un atelier développement durable
Mardi 26	8h10 – 16h55	<u>Journée Sportive</u>
Mercredi 27	8h10 – 12h05	<u>Course d'orientation</u>
Jeudi 28	8h10 – 16h55	<u>Journée Pastorale</u>
Vendredi 29	8h10 – 12h05 13h55 – 16h55	Activité Nettoyons la nature Election des délégués de classe

Prévoir un pique-nique pour le mardi et le jeudi midi. Pour les internes, les pique-niques seront fournis par l'établissement.

En fonction du protocole sanitaire en vigueur à cette date, nous pourrions être amenés à modifier ce planning. Vous recevrez via école directe le programme définitif la semaine précédente.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mélanie DEBRUE
Directrice Adjointe

Richard FETRE
Chef d'établissement



COUPON-REPONSE à remettre avec votre règlement pour le vendredi 7 juillet dernier délai

L'APEL organise une vente de fournitures scolaires. Si vous êtes intéressés, merci de remplir le bon de commande ainsi que vos coordonnées. La commande ne sera validée qu'à réception du règlement. Aucune commande ne sera prise en compte au-delà de la date fixée.

Une permanence au BDI aura lieu les mardis 20 et 27 juin, jeudi 29, vendredi 30 juin de 15h30 à 16h30 et le mercredi 28 juin de 9h30 à 12h30 afin de déposer vos commandes. Si les créneaux ne vous conviennent pas, prévenez-nous par mail.

Le retrait de la commande se fera mardi 29 août 2023 (9h30-12h30 et 15h30-17h30).

Mr - Mme :

N° téléphone portable :

Adresse Mail :

Parents de :

En classe de (rentrée 2023/2024) :

Vous pouvez choisir de commander un pack complet (le détail de chaque pack est donné à la fin du bon de commande) ou au détail.

Pack papèterie 6ème : X 55 € = €

Pack papèterie 5ème : X 40 € = €

Pack papèterie 4ème : X 40 € = €

Pack papèterie 3ème : X 40 € = €

Pack écriture : X 38 € = €

Options non incluses dans les packs :

Cadenas : X 5 € = €

LV2 6ème (allemand) : X 3 € = €

Clé USB 8Go : X 8 € = €

Calculatrice FX 92 collègue : X 23 € = €

Blouse blanche : X 15 € = € Cochez la taille choisie S M L

Achat au détail :

Cahier 24*32, 96p jaune : X 3 € = €

Cahier 24*32, 96p gris : X 3 € = €

Cahier 24*32, 96p orange : X 3 € = €

Cahier 24*32, 96p transparent : X 3 € = €

Cahier 24*32, "4 en 1" rouge : X 6 € = €

Classeur à levier rouge : X 4 € = €

Classeur à levier violet : X 4 € = €

Classeur souple rouge : X 3 € = €

Classeur souple violet : X 3 € = €

Chemise à rabat mauve : X 1,50 € = €

Cahier d'essais 17x22cm :	X	0,50 € =	€	12 Intercalaires 24*32 :	X	1,50 € =	€
Cahier d'essais de dessin 17x22cm :	X	1€ =	€	6 Intercalaires 24*32 :	X	1 € =	€
Feuilles mobiles 5x5 100p :	X	2,50 € =	€	Porte-document 80 vues rouge :	X	3 € =	€
Feuilles simples 21*29,7 400p :	X	3,50 € =	€	Porte-document 80 vues vert :	X	3 € =	€
Copies doubles 21*29,7 400p :	X	4,50 € =	€	Porte-document 120 vues noir :	X	4 € =	€
Feuilles à dessin perforés 50p :	X	3 € =	€	Porte-document 120 vues bleu :	X	4 € =	€
50 Pochettes détachables plastique :	X	5 € =	€	Set de traçage (4 pièces) :	X	2,50 € =	€
Pochette 12 Feuilles blanches 180g :	X	3 € =	€	Gomme :	X	0,50 € =	€
Pochette 12 Feuilles couleurs 180g :	X	4 € =	€	Taille-crayon avec réservoir :	X	2 € =	€
Crayon graphite HB :	X	0,50 € =	€	Ciseaux bouts ronds 17cm :	X	2 € =	€
Crayon graphite 2H :	X	0,50 € =	€	Compas simple :	X	2 € =	€
Crayon graphite 2B :	X	0,50 € =	€	Lot 5 tubes de colle :	X	4,50 € =	€
Lot de 12 feutres de coloriage :	X	4,50 € =	€	Lot 2 correcteurs :	X	6 € =	€
Lot de 10 stylos :	X	3 € =	€	2 surligneurs :	X	1,50 € =	€
Lot de 12 crayons de couleur :	X	4 € =	€	Oeillets adhésifs :	X	1 € =	€
Lot de 10 feutres écriture :	X	8 € =	€	Lot de 5 tubes de gouache :	X	3 € =	€
Porte-mines 0,5mm + mines :	X	3 € =	€	Lot de 3 pinceaux :	X	2 € =	€
Porte-mines 0,7mm + mines :	X	3 € =	€	Pochette perforée à velcro	X	2 € =	€

Total à Payer : €

Mode de paiement :

en espèces

en CB (lors du
dépôt du bon de
commande au BDI)

par chèque (à l'ordre de
APEL Jeanne d'Arc)

Fait à :

Le :

Signature :

Pour tout renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter par messagerie via Ecole Directe ou par mail à l'adresse apel.jdaulnoye@gmail.com

Détail des packs proposés

	Désignation	Inclus dans le pack écriture
COMMUN	10 stylos (4 Bleu, 2 noir, 2 vert 2 rouge)	X
	2 crayons graphite HB	X
	1 set traçage (règle, équerre, rapporteur)	X
	1 gomme	X
	1 taille-crayon	X
	ciseaux bouts ronds 17cm	X
	1 lot 5 sticks colle (8g)	X
	1 lot de 2 correcteurs	X
	2 surligneurs (jaune et rose)	X
	1 lot de 12 feutres de coloriage	X
	1 lot de 12 crayons de couleur	X
MATHEMATIQUES	1 compas	X
	1 porte mine 0,5mm + mines	X
	1 porte mine 0,7mm + mines	X
	1 lot de 10 feutres écritures pointe fine	X
	1 pochette d'oeillets adhésifs blancs	X
SCIENCES	1 blouse blanche	
ARTS	1 crayon graphite 2B	X
	1 crayon graphite 2H	X
	1 lot de 5 tubes de gouache	X
	3 pinceaux (n°4, 8 et 12)	X

couleur des cahiers/ classeurs en fonction de la matière	Désignation	inclus dans le pack 6ème	inclus dans le pack 5ème	inclus dans le pack 4ème	inclus dans le pack 3ème
COMMUN	Feuillets mobiles perforés A4 seyes (400p)	X	X	X	X
	Copies doubles perforées A4 seyes (400p)	X	X	X	X
	1 cahier essais 17x22 A4 seyes	X	X	X	X
	1 clé USB 8GB				
	1 cadenas laiton 40mm avec 3 clés				
	1 calculatrice CASIO FX92				
	1 chemise 3 rabats élastique mauve 24x32 lustrée	X	X	X	X
ANGLAIS (JAUNE)	1 cahier 24x32 96 pages seyes Polypro	X	X	X	X
FRANCAIS (GRIS)	1 cahier 24x32 96 pages seyes Polypro	X	X	X	X
HISTOIRE-GEO-EMC (TRANSPARENT)	2 cahiers 24x32 96 pages seyes Polypro	X	X	X	X
	1 cahier 24x32 96 pages seyes Polypro (Pour les 4 ans)	X			
MATHEMATIQUES (ROUGE)	1 bloc de 50 pochettes perforées A4 détachables	X	X		X ⁽¹⁾
	1 pochette perforée A4 fermée par velcro	X			
	1 classeur Polypro 4 anneaux Dos 20mm	X	X		X ⁽¹⁾
	1 classeur à levier PVC Dos 80mm (pour les 4 ans)	X			
	Intercalaires 12 positions (pour les 4 ans)	X			
	50 Feuilles mobiles perforés A4 dessin BLANC	X			
	100 Feuilles mobiles perforés A4 petits-carreaux (5x5)	X			
	1 protège-doc 80 vues	X			
	1 cahier 24x32 140 pages seyes Polypro ("4 en 1")			X	X ⁽¹⁾
ARTS PLASTIQUES (ROSE 4-3 BLEU 6-5)	1 protège-doc 120 vues (pour les 4 ans)	X			
	1 pochette dessin blanc 24x32 180g 12 feuilles	X	X	X	X
	1 pochette dessin couleur 24x32 180g 12 feuilles	X	X	X	X
	1 cahier d'essais 17x22 cm uni blanc	X	X	X	X
TECHNOLOGIE (NOIR)	1 protège-doc 120 vues	X	X	X	X
SCIENCES (VIOLET)	1 classeur à levier PVC Dos 80mm (pour les 4 ans)	X			
	1 classeur Polypro 4 anneaux Dos 20mm	X	X	X	X
	Intercalaires 6 positions (pour les 4 ans)	X			
SVT (VERT)	1 protège-doc 80 vues	X	X	X	X
LV2 (ORANGE)	1 cahier 24x32 96 pages seyes Polypro		X	X	X
MUSIQUE (BLEU)	1 protège-doc 60 vues			X ⁽²⁾	X
	(1) : Soit un cahier, soit un classeur + pochettes selon la 3ème dans laquelle sera votre enfant. (2) : Selon la 4è dans laquelle sera votre enfant.				



Annexe 3 : FOURNITURES RENTREE 2023

Une trousse complète comprenant :

COMMUN	STYLOS BILLE POINTE 0,7MM BLEU, NOIR, ROUGE ET VERT
	CRAYON GRAPHITE HB
	DOUBLE DECIMETRE
	GOMME, TAILLE CRAYON, CISEAUX BOUTS RONDS 17CM
	STICK COLLE
	CORRECTEUR, SURLIGNEURS
	FEUTRES DE COLORIAGE
	CRAYONS DE COULEUR
MATHS	COMPAS – EQUERRE – RAPPORTEUR
	PORTE MINE 0.5MM + 0.7MM
	FEUTRES ECRITURE POINTES FINES
	CEILLETES ADHESIFS BLANC 13MM POCLETTE DE 240
SCIENCES	BLOUSE BLANCHE
ARTS	CRAYONS GRAPHITES 2B et 2H
	5 TUBES DE GOUACHE
	PINCEAUX (3 TAILLES)

COMMUN	FEUILLETS MOBILES PERFORES A4 SEYES
	COPIES DOUBLES PERFOREES A4 SEYES
	CAHIER ESSAIS 17X22 SEYES 96P
	CLE USB 4GB
	CALCULATRICE CASIO FX92
	CADENAS LAITON 40MM AVEC 3 CLES
	CHEMISE 3 RABATS ELASTIQUE MAUVE 24X32 CARETE LUSTREE
ANGLAIS (JAUNE)	CAHIER 24X32 96P POLYPRO 90G SEYES
FRANCAIS (GRIS)	2 CAHIERS 24X32 96P POLYPRO 90G SEYES
	CAHIER ESSAIS 17X22 SEYES 96P
HISTOIRE GEOGRAPHIE (TRANSPARENT)	2 CAHIERS 24X32 96P POLYPRO 90G SEYES
EMC (TRANSPARENT)	1 CAHIER 24X32 96P POLYPRO 90G SEYES (pour les 4 ans)
MATHEMATIQUE (ROUGE)	CLASSEUR POLYPRO 4 ANNEAUX DOS 20MM
	CLASSEUR A LEVIER PVC DOS 80 (pour les 4 ans : à garder à la maison)
	INTERCALAIRES 21X29,7 - 12 POSITIONS (pour les 4 ans)
	POCLETTE PERFOREES
	FEUILLETS MOBILES 21X29,7 DESSIN BLANC 120G
	FEUILLETS MOBILES 21X29,7 5x5 90G
	PROTEGE DOCUMENTS 80 VUES
POCLETTE PERF ZIP	
ARTS PLASTIQUES (BLEU)	PROTEGE DOCUMENTS 80 VUES(pour les 4 ans)
	POCLETTE DESSIN BLANC 24X32 180G 12 FEUILLES
	POCLETTE DESSIN COULEURS 24X32 180G 12 FEUILLES
	CAHIER ESSAIS 17X22 UNI BLANC
TECHNOLOGIE(NOIR)	PROTEGE DOCUMENTS 120 VUES
SCIENCES (VIOLET)	CLASSEUR POLYPRO 4 ANNEAUX DOS 20MM
	POCNETTES PERFOREES
	INTERCALAIRES 21X29.7 – 6 POSITIONS (pour les 4 ans)
	CLASSEUR A LEVIER PVC DOS 80 (pour les 4 ans : à garder à la maison)
SVT (VERT)	PROTÉGÉ DOCUMENTS 80 VUES
LV2	CAHIER 24X32 96P POLYPRO 90G SEYES

Bonne Rentrée

Charte Informatique et d'usage du Chromebook

1. Identification et utilisation du Chromebook

Les Chromebook des élèves sont enrôlés dans la console d'administration du domaine @jda59.fr. Les Chromebooks seront identifiés des manières suivantes : numéro de série et référencement par l'ajout d'un numéro d'identification. Le Chromebook est un outil pédagogique. Les Chromebook sont prévus pour une utilisation régulière à l'école et plus largement au domicile de l'élève.

2. Précautions générales

Le Chromebook est et reste la propriété de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc jusqu'au terme de la location et tous les utilisateurs doivent respecter cette charte. Le Chromebook utilisé en cours doit être le Chromebook distribué par l'Établissement. Dans le cas contraire, l'appareil apporté ou tout autre appareil technologique, sera confisqué, donné à la vie scolaire, et rendu aux responsables légaux en main propre.

La maintenance et la configuration du matériel sont de la compétence exclusive de l'établissement. Aucune intervention externe, même dans une enseigne certifiée Google, n'est autorisée. La prise en charge des pannes et de la maintenance technique est acquise pour la durée de la location, l'élève s'adresse alors directement au service informatique de l'établissement.

Ce matériel étant destiné à un usage pédagogique, l'établissement dispose de la pleine autorité lorsque le matériel est dans l'Établissement, ou dans le cadre d'un déplacement organisé par l'Établissement, et de la capacité à prendre des mesures disciplinaires selon la gravité et la répétitivité, conformément au règlement intérieur, si le comportement de l'élève le nécessite. Le matériel doit être utilisé uniquement dans une salle de classe, de permanence ou au CDI, en présence d'un professeur ou d'un assistant d'éducation. L'utilisation dans le couloir, dans la cour est interdite sauf en cas d'activité spécifique demandée par un(e) enseignant(e). Ainsi, l'usage du Chromebook est strictement interdit lors des récréations et sur le temps de midi.

2.1 Transport des Chromebook

Les Chromebook ne doivent pas être retirés de leur coque de protection fournie par l'Établissement et celle-ci doit être fermée lors des déplacements. Il est strictement interdit de personnaliser le matériel mis à disposition (autocollants, écriture sur la coque, etc).

2.2 Entretien de l'écran

L'écran de le Chromebook peut être endommagé si l'appareil est manipulé sans précaution. Une pression excessive exercée sur l'écran est susceptible d'entraîner des dommages.

- Ne vous appuyez pas sur le Chromebook quand il est fermé.
- Ne posez rien près de le Chromebook qui soit susceptible d'exercer une pression sur l'écran
- N'utilisez qu'un chiffon doux et propre pour nettoyer l'écran. Mais n'utilisez aucun produit nettoyant.

2.3 Économiseurs d'écran / Photos d'arrière-plan

Quand la configuration du domaine @jda59.fr le permet, l'élève pourra utiliser un économiseur d'écran ou une image d'arrière-plan personnalisé, neutre et appropriée à une projection. Il devra être en accord avec le droit à l'image et ne devra pas faire référence aux armes, à la pornographie, aux grossièretés, à l'alcool ou aux drogues, sous peine de sanctions attribuées par la vie scolaire après constat par l'enseignant, selon la gravité et la répétitivité de l'infraction, conformément au règlement intérieur.

2.4 Sons, musiques, jeux ou programme

Le son doit être coupé en permanence, sauf consigne contraire de l'enseignant. Les jeux en ligne ne sont pas autorisés sur les Chromebook. Les élèves ne seront autorisés à utiliser les casques audio qu'avec l'accord de l'enseignant(e). Les Chromebook disposent d'une connectivité Bluetooth et d'une prise casque de type jack 3,5 mm.

2.5 Recharge de la batterie

Il est demandé aux élèves de procéder, à la maison, à la recharge complète de l'appareil. En cas de décharge complète en classe, l'élève devra demander à l'enseignant l'autorisation afin de recharger le Chromebook. En cas d'oubli répété, l'élève sera sanctionné par la vie scolaire suite aux constats des enseignants. Le Chromebook étant un matériel pédagogique, il doit être prêt à l'emploi à l'arrivée de l'élève. Le chargeur de batterie et le câble ne doivent pas être amenés dans l'établissement, sauf demande expresse et écrite de l'établissement. Les pannes, casses, vols, pertes du chargeur et/ou du câble ne sont pas pris en charge par l'Établissement. Le ou les responsables légaux s'engagent à remplacer ces pièces à l'identique. L'établissement ne saurait-être tenu responsable des dommages causés par le dispositif de charge et/ou la batterie du Chromebook.

3. Contenu et enregistrement du travail

3.1. Contenu

Il est interdit d'enregistrer, même de façon temporaire, tout contenu illicite ou pour lequel l'élève ne détient pas les droits. Il est interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure. Toute diffusion non autorisée fera l'objet d'un conseil de discipline et de sanctions pénales. L'ensemble des données de l'élève doivent être stockées dans le Drive offert par le domaine @jda59.fr

3.2. Réseau et Enregistrement du travail

La Présentation de Marie ne peut garantir que son réseau fonctionnera 100 % du temps mais oeuvre en permanence à un fonctionnement optimal. Il est nécessaire que les élèves active le mode hors connexion du Chromebook afin de pouvoir poursuivre son utilisation en cas de panne du réseau.

3.3 Inspection

L'élève peut stocker ses données personnelles, mais la priorité est donnée aux contenus pédagogiques. Le service informatique sur ordre du Chef d'établissement peut à tout moment inspecter le contenu du Chromebook.

3.4 Installation d'applications.

Le Chromebook étant un outil pédagogique, l'élève n'est pas autorisé à ajouter d'application de divertissement. Seules les applications disponibles sur la liste blanche du domaine seront téléchargeables. Il est formellement interdit aux élèves d'activer ou de tenter d'activer le mode développeur de l'appareil.

3.5 Procédure pour la réinstallation

En cas de difficultés techniques, de présence d'Apps inappropriées, le Chromebook sera réinitialisé par le service informatique. L'institution Sainte Jeanne d'Arc décline toute responsabilité en cas de perte de documents suite à la réinitialisation du Chromebook. Dans ce but, l'élève doit sauvegarder ses données sur le drive offert par l'espace @jda59.fr.

4. Conditions générales d'usages

4.1 Usage acceptable

L'utilisation des ressources technologiques de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc est un privilège, et non un droit. Ce privilège ne peut être ni transféré ni étendu à des personnes ou groupes extérieurs à l'établissement et devient caduc dès qu'un élève ne fait plus partie des effectifs de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc. La présente charte informe tous les utilisateurs de la responsabilité qu'ils ont d'utiliser les ressources technologiques de manière efficace, éthique et conforme aux lois. En cas d'infraction à la présente charte, les privilèges pourront être restreints, l'accès aux ressources technologiques du lycée pourra être refusé et des sanctions disciplinaires appropriées pourront être appliquées en conformité avec le règlement général du lycée. Au besoin, des poursuites judiciaires pourront être envisagées.

4.2. Responsabilité des parents Les parents s'engagent à :

Encadrer leur enfant face à l'utilisation de cet outil d'information et de communication, de la même façon et avec les mêmes valeurs qui sont mises de l'avant avec les autres médias à la maison (Internet, télévision, films, radio,

...). En tout temps, le respect de soi et des autres doit s'appliquer. Connaître le mot de passe de l'identifiant @jda59.fr de leur enfant. Prendre en compte le guide de bonne utilisation fourni par l'établissement.

4.3. Responsabilité de l'Établissement :

- Fournir une connectivité sans fil garantissant l'utilisation efficace des Chromebook en classe.
- Fournir un blocage efficace des contenus inappropriés.
- Mettre à disposition les ressources nécessaires afin que chaque élève puisse faire le meilleur usage de son Chromebook.
- Former son personnel afin que ces derniers soient une ressource pédagogique pour les élèves.
- Veiller à ce que l'élève comprenne, applique et respecte la charte d'utilisation.
- Éduquer les élèves à une utilisation responsable de la tablette.

4.4. Responsabilité de l'élève L'élève s'engage à :

- respecter le règlement intérieur de l'école ;
- utiliser les appareils de manière responsable et éthique ;
- utiliser toutes les ressources technologiques de manière appropriée afin de ne pas endommager les équipements de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc ;
- Aider l'Établissement à protéger les systèmes et équipements informatiques en contactant le service informatique pour tout problème de sécurité ;
- surveiller les activités sur leur(s) compte(s) ;
- respecter les points énumérés dans la charte ;
- ne prêter son Chromebook à personne ;

4.5. Activités strictement interdites aux élèves

Sans être exhaustive, voici la liste de ce qui est interdit lors de l'usage de le Chromebook :

- Toute infraction à la charte d'utilisation et aux lois en vigueur;
- Installation de matériaux protégés par des droits d'auteur et obtenus de manière illégale; Envoi, consultation, téléchargement ou distribution de contenus offensants, racistes, menaçants, pornographiques, obscènes ou sexuellement explicites, de documents plagés.
- Toute tentative d'intimidation, de dénigrement, d'harcèlement ou de menace
- Utilisation de jeux vidéo, de jeux en ligne y compris les jeux de hasard et de paris, et tous réseaux sociaux
- Modification de la configuration de le Chromebook (hormis les paramètres personnels : police, luminosité, etc)
- Envoi d'e-mails en masse ou d'e-mails inappropriés; Accès aux comptes, fichiers et/ou données d'autres élèves; Modification des paramètres sans autorisation; Utilisation d'Internet et de comptes e-mails de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc en vue de gains financiers ou commerciaux ou de toute activité contraire à la loi
- Utilisation de communications anonymes et/ou fausses; Communication de ses propres informations personnelles ou de celles d'autrui sur Internet, quelle qu'en soit la raison ; vandalisme

(toute tentative malveillante pour endommager ou détruire les équipements, logiciels ou données.

- Tentative de passer outre le filtre Internet de l'établissement en utilisant un serveur proxy ; Connexion au ChromeCast d'une autre classe dont on ne fait pas partie.

En cas de manquement à la présente charte, le Chromebook sera verrouillé à distance par le service informatique, la restitution temporaire ou permanente de l'appareil sera demandée aux responsables légaux.

5. Surveillance

Chromebook ne doivent en aucun cas être laissés dans un lieu non surveillé (cours de récréation, cantine, vestiaires et couloirs) Si un Chromebook est trouvé dans un lieu non surveillé, il sera remis au service informatique ou à un des référents de l'établissement. En dehors des heures de cours, le Chromebook doit être rangé dans le sac de l'élève. Ce dernier doit être sous sa constante surveillance.

L'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de dégradation, de vol,... si l'élève n'a pas respecté ces consignes.

6. Perte, dommage et vol de le Chromebook

Les Chromebook devront faire l'objet de la part des responsables légaux d'un contrat d'assurance. L'assurance couvre notamment le vol avec effraction, vol avec agression et présence de témoins, bris de machine, incendie, dégâts des eaux, dommages électriques. Les dommages dus à la négligence, les vols sans effraction caractérisée ou le vol de matériel non abrité dans un lieu fermé et couvert, le vandalisme et l'incendie criminel. En cas de pertes, vol ou dommages à l'appareil, il est impératif de joindre l'établissement dans les plus brefs délais.

7. Conditions d'accès au réseau

Toute personne de l'établissement se verra attribuer un accès au réseau après avoir pris connaissance et signé le présent document. Chaque utilisateur dispose d'un identifiant (login) et d'un mot de passe personnel lui permettant de : se connecter au réseau du lycée,

- utiliser les logiciels et ressources pédagogiques présents sur le réseau,
- accéder aux informations et ressources présentes sur Intranet et Internet,
- accéder à un répertoire personnel sur lequel des données pourront être stockées.

L'attention est attirée sur le fait que le mot de passe identifie l'utilisateur et engage son entière responsabilité sur l'usage qui est fait de sa connexion au réseau. Pour éviter tout désagrément, le mot de passe doit demeurer confidentiel.

7.1 Respect des règles de la déontologie informatique :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie et notamment à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa propre identité,
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- d'altérer les données ou d'accéder à des

informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation,

- de porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants,
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau,
- de modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau, de se connecter ou d'essayer de se connecter à un site sans y être autorisé,
- de contourner ou détourner les droits d'utilisation d'un logiciel,
- de copier illégalement tout logiciel n'appartenant pas au domaine public,
- d'installer tout logiciel dont l'établissement ne possède pas la licence,
- de développer ou d'installer des programmes qui s'auto-dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes (virus informatiques),
- d'utiliser ou de s'approprier des oeuvres (image, musique, photo, texte, ...) protégées par les lois de la propriété intellectuelle et sans l'autorisation de l'auteur,
- de consulter, télécharger ou diffuser des documents à caractère raciste, extrémiste, négationniste, pédophile ou pornographique.
- La réalisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite.

7.2 Utilisation et règles du réseau

Tout utilisateur du réseau dispose d'un répertoire personnel, sur le serveur pédagogique, dans lequel ses données peuvent être enregistrées. De ce fait, tout enregistrement sur le disque dur des stations est à éviter. Il est à noter que les stations peuvent être reconfigurées à tout moment ce qui occasionne, de façon irrémédiable, la disparition des données présentes.

L'utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (sans fermer sa session de travail) car si par la suite des modifications ont lieu sur ses données personnelles, l'utilisateur en sera le seul responsable.

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il doit informer l'administrateur réseau en cas d'anomalie.

Dans le cadre d'un cours se déroulant dans une salle informatique et pour le respect de celui-ci, il est interdit de s'adonner à d'autres activités que celles données par le professeur afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance. L'administrateur du réseau peut être amené à consulter de manière précise les sessions des utilisateurs. Cette consultation exceptionnelle est effectuée en cas d'agissements suspects et en liaison avec le chef d'établissement.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles définies précédemment s'expose à des sanctions proportionnelles à la gravité de la faute commise, allant de l'avertissement à l'interdiction définitive, ainsi qu'aux sanctions pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.



Autorisation parentale
Création du compte Google Workspace Education
@jda59.fr

Nom des parents/représentants légaux :

Nom et prénom de l'élève :

Classe : _____

Affirme avoir pris connaissance de la notice d'utilisation du compte Google Workspace Education @jda59.fr. Autorise le l'Institution Sainte Jeanne d'Arc sous la direction de Mr Richard Fétré à créer/gérer un compte Google Workspace for Education pour mon enfant, à délivrer à mon enfant l'identifiant et le mot de passe du compte @jda59.fr permettant ainsi le plein usage de l'outil informatique.

Date : _____

Signature du parent/représentant légal
mention "lu et approuvé"



N° _____

CONTRAT DE LOCATION

CONTRAT DE LOCATION ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'Association OGEC JEANNE D'ARC-SACRE COEUR, association soumise à la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis 157 rue de l'Hôtel de Ville, 59620 Aulnoye Aymeries, représentée par :
M. Richard FÉTRÉ, Chef d'établissement, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le conseil d'administration de l'association. Ci-après dénommée « le Bailleur »

D'UNE PART

ET

M., domicilié :

Mme., domiciliée :

En qualité de représentants légaux de leur enfant en classe de :

(Ci-après dénommé « l'Elève »), agissant conjointement et solidairement entre eux.

Ci-après dénommés ensemble « le Preneur »

D'AUTRE PART

Ci-après dénommés ensemble « les Parties » et séparément « une partie »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

Le Bailleur est une association sous contrat d'association avec l'Etat administrant l'Institut Jeanne d'Arc qui accueille des élèves de la 6ème au BTS.

Dans le cadre du développement de la pédagogie numérique, le Bailleur loue un équipement informatique individuel (dont il n'est pas propriétaire mais locataire financier) pour l'usage des élèves de la 6ème à la Terminale.

L'Elève est scolarisé au sein de l'institution Jeanne D'Arc en classe de : _____

bénéficie, à ce titre, du programme de pédagogie numérique.

Les Parties concluent la présente convention afin de déterminer les conditions et modalités du bail du matériel informatique (ci-après « le Matériel »).

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONCLU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

ARTICLE 1. LOCATION DE MATÉRIEL

Par les Présentes, le Bailleur loue au Preneur qui l'accepte le matériel tel que décrit à l'ARTICLE 2.

Les Parties précisent que le Bailleur n'est pas propriétaire du matériel mais locataire financier en vertu d'un contrat distinct.

Cette location est consentie par le Bailleur au Preneur dans le cadre du programme de pédagogie numérique dans l'unique but d'une utilisation par l'Elève dans le cadre de sa scolarité au sein de l'établissement Institution Jeanne d'Arc, ce dont le Preneur prend expressément acte.

ARTICLE 2. DESIGNATION DU MATERIEL

Le Bailleur loue au Preneur :

- Ordinateur portable CHROMEBOOK
- Câble d'alimentation
- Notice d'utilisation

Le jour de la remise, le matériel est neuf ou en parfait état de présentation et de fonctionnement.

ARTICLE 3. LOYER

La location donnera lieu au paiement par le Preneur au Bailleur d'un **loyer annuel** facturé en début de chaque année scolaire. Ce loyer sera réglé en 8 mensualités et apparaîtra sur la facture.

Pour un élève de : 6ème, 5ème et 2nde PRO	8 mensualités de 20,00 €, soit 160,00 € par année scolaire
Pour un élève de 4ème	8 mensualités de 26,25 €, soit 210,00 € par année scolaire

Le loyer inclut : le prix du matériel, mais aussi les frais annexes de gestion et d'administration du parc complet des appareils.

ARTICLE 4. PROPRIETE DU MATERIEL

Pendant toute la durée de la convention, le Matériel demeure la propriété du Bailleur ; le Preneur en sera le gardien au sens de la loi.

Le Preneur ne pourra en aucun cas le céder, le sous-louer ou mettre le matériel à disposition de tiers autre que l'Elève, que ce soit à titre onéreux ou gratuit et que ce soit à titre permanent ou temporaire.

ARTICLE 5. OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Le Bailleur s'engage à :

- Délivrer au Preneur le Matériel en bon état d'usage et de fonctionnement;
- Assurer au Preneur la jouissance paisible du Matériel et le garantir des vices ou défauts du Matériel ;
- Entretien le Matériel en état de servir à l'usage prévu et procéder à toutes les réparations nécessaires autres que l'entretien courant et les menues réparations ;

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DU PRENEUR

Le Preneur s'engage à :

- Payer le loyer stipulé à l'ARTICLE 3; User du Matériel raisonnablement et suivant le seul usage déterminé par sa nature et par la présente convention ;
- Veiller à la garde et à la bonne conservation du Matériel ;
- Se conformer à la notice d'utilisation du Matériel et aux instructions du Bailleur ;
- Informer dans les meilleurs délais le Bailleur de tout problème ou dysfonctionnement affectant le Matériel;
- Respecter la Charte informatique applicable au sein de l'établissement Institution Jeanne d'Arc;
- Le Preneur déclare avoir pris préalablement connaissance des termes de cette Charte et les accepter expressément; est annexé aux présentes le coupon réponse relatif à ladite Charte (ANNEXE 1)
- Répondre des dégradations et pertes survenues pendant la durée de la présente convention à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu sans sa faute ou celle de l'Élève ;
- Faire respecter l'ensemble de ces obligations par l'Élève.
- Verser une caution de 90,00 €, encaissée, par chèque ou CB à l'ordre de l'OGEC Jeanne d'Arc - Sacré Coeur

La caution sera restituée lorsque l'élève quittera l'établissement

ARTICLE 7. ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DU MATÉRIEL

L'entretien et les réparations du matériel seront réalisés par le Bailleur.

Le coût de l'entretien courant et des réparations du matériel est compris dans le LOYER ARTICLE 3.

Le Bailleur se réserve le droit de facturer au Preneur le coût de remplacement ou de réparation n'entrant pas dans le champ de l'entretien courant en cas de dégradation et pertes survenues pendant la durée de la présente convention à moins que le Preneur ne prouve qu'elles ont eu lieu sans sa faute ou celle de l'Élève. Le Preneur ne pourra réclamer aucune indemnité ni diminution de loyer, quelle que soit la durée des travaux.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

Le Preneur est tenu responsable du matériel avant et pendant les cours. De la remise à la restitution du Matériel, le Preneur en a la garde et est responsable des dommages causés au Matériel et du fait du Matériel. En cas de casse, dégradation, perte ou vol, le Preneur s'engage à prévenir le Bailleur dans un délai maximum de 48 heures et à lui apporter tout renseignement concernant le dommage.

Si les circonstances ayant conduit à une casse, une dégradation, un vol engagent la responsabilité du Preneur **une franchise de 140 €** lui sera demandée **et facturée sur la dernière mensualité**.

En cas de sinistre, le remplacement du matériel n'est pas un droit acquis et relève de l'examen de chaque situation. Il pourra faire appel à la responsabilité financière du Preneur en cas de manquement grave ou de sinistres répétés.

ARTICLE 9. DURÉE DU BAIL

La présente convention étant conclue dans le cadre du programme de pédagogie numérique mis en place au sein de l'établissement Institution Jeanne d'Arc, sa durée est directement liée à celle de la scolarité de l'élève au sein de cet établissement.

Pour tous les élèves, la fin de la scolarité de l'Élève au sein de l'établissement Institution Jeanne d'Arc (pour quelque cause que ce soit) entraînera automatiquement la résiliation de la présente convention et l'obligation de restitution du Matériel à la charge du Preneur conformément à l'ARTICLE 11.

La résiliation en cours d'année scolaire donnera lieu à un remboursement du loyer annuel prorata temporis.

ARTICLE 10. RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL

En cas d'inexécution suffisamment grave d'une quelconque des obligations par l'une des parties, la Partie victime de la défaillance pourra notifier par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à la partie défaillante la résiliation fautive du présent contrat. Cette notification devra mentionner les raisons qui motivent cette résolution.

Sauf urgence, la Partie victime de la défaillance devra préalablement mettre en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception la partie défaillante de satisfaire à son obligation dans un délai de 15 (quinze) jours calendaires à compter de la date de première présentation. La mise en demeure mentionne l'intention qu'à défaut pour la partie débitrice de satisfaire à son obligation, la Partie créancière sera en droit de résoudre le présent contrat.

ARTICLE 11. CONSÉQUENCES DE LA FIN DU CONTRAT

11.1. Proposition d'achat du Matériel (le matériel ne pourra être racheté avant les 3 ans sauf départ en cours de scolarité)

Le Preneur pourra demander à acheter le matériel à la juste valeur marchande au jour de la cession.

0 €	si l'élève a été scolarisé trois ans
120 €	si l'élève a été scolarisé deux ans
320 €	si l'élève a été scolarisé un an

11.2. Restitution du Matériel en cas de non achat du Matériel

Au terme de la convention correspondant à la fin d'une année scolaire et en cas de non-achat du Matériel, le Preneur restituera le Matériel à la date et suivant les modalités qui seront fixées par le Bailleur.

En cas de résiliation en cours d'année scolaire liée à l'interruption de la scolarité de l'Élève à l'Institution Jeanne d'Arc, le Preneur devra restituer le Matériel au plus tard le dernier jour de présence de l'Élève au sein de l'établissement.

En cas de résolution fautive, l'Emprunteur devra restituer le Matériel dans le délai de sept (7) jours suivant la notification par la partie non fautive de la résolution du présent contrat.

Au moment de la restitution, il sera procédé à une vérification contradictoire de l'état du matériel. Toute détérioration dépassant l'usure normale sera facturée au Preneur.

En cas de non restitution à la date prévue, le Preneur sera redevable d'une pénalité de retard égale à 10 (dix) € par jour de retard.

Fait à : _____ Le : _____	Fait à : _____ Le : _____
------------------------------	------------------------------

ANNEXE :

Coupon réponse relatif à la Charte informatique et usages de l'espace Google Workspace Education

ANNEXE 5 : ACHAT DES CAHIERS DE TD

Année 2023-2024

Nom

Prénom

Classe

Classe	Désignations	Montant
6ème	Anglais + Maths + Musique + Pastorale	29€
5ème	Anglais + Maths + Musique + Pastorale + Physique-Chimie + Techno	47€
4ème	Anglais + Maths + Musique + Physique-Chimie + Techno	42€
3ème	Anglais + Maths + Musique + Physique-Chimie + Techno	42€
Option	Latin	7.9€

En espèces

Par chèque à l'ordre de l'OGEC Jeanne d'Arc

Date :

Signature :